
Communiqué de presse

Bruxelles, le 8 mai 2000

Les "Perspectives économiques 2000-2005" du Bureau fédéral du Plan

Une projection de référence à politique inchangée

Les "*perspectives économiques 2000-2005*" sont axées sur la présentation d'une projection des comptes macroéconomiques de la Belgique dite "*projection de référence*": celle-ci tient compte des indicateurs conjoncturels les plus récents et est réalisée en supposant la législation et les politiques inchangées.

Croissance économique soutenue

La croissance du PIB (réel) de l'économie belge devrait, en 2000, atteindre 3,2%. Après le ralentissement conjoncturel intervenu entre la mi-1998 et la mi-1999, l'activité retrouverait ainsi son rythme de progression des années 1997-1998. A moyen terme, dans le scénario de la projection de référence, la croissance resterait à partir de 2001 proche de la croissance tendancielle qui oscillerait entre 2,5% et 2,6%; en moyenne sur l'ensemble de la période 2000-2005, la croissance atteindrait 2,7%.

Poussée conjoncturelle en 2000

Des facteurs externes - tant européens qu'extra-européens - et des facteurs internes expliquent la prévision d'une croissance forte en 2000. Le contexte extra-européen est marqué par la reprise de l'activité dans les économies émergentes et le maintien d'une croissance soutenue aux Etats-Unis. Dans la zone euro, la réalisation de l'Union monétaire, la dépréciation de l'euro et un policy mix favorable, caractérisé par des taux d'intérêt réels relativement bas et l'absence d'impulsions budgétaires restrictives, constituent les bases de la poussée conjoncturelle, qui devrait amener la croissance dans la zone au-delà de 3%. Tant l'exportation que la demande intérieure contribueraient à ce résultat. Sur le plan interne, les mesures prises dans le cadre du budget 2000 renforcent la croissance de l'économie belge.

La zone euro, un pôle de croissance stable

Dans le scénario d'environnement économique international de moyen terme retenu, la zone euro enregistre une nouvelle baisse des déficits publics qui contribue à maintenir des taux d'intérêt bas (à moyen terme, 3,9% pour les taux courts de l'euro et 5,5% pour les taux longs¹), malgré l'accélération de l'inflation qui reste cependant maîtrisée (2% en fin de période). La baisse du chômage entraînerait une accélération des hausses salariales, qui, tout en alimentant la demande intérieure, resteraient modérées et inférieures aux gains de productivité.

1. Taux d'intérêt allemands à 10 ans.

Ce contexte favorable permettrait à la zone euro d'enregistrer à moyen terme une croissance économique proche de 3%, rendue possible par une forte expansion de la formation de capital et une offre de travail qui resterait globalement suffisante et adéquate, compte tenu du taux de chômage encore élevé et des mesures d'encouragement à l'activité. Ce scénario ne suppose cependant pas une accélération du progrès technique lié à la pénétration des nouvelles technologies.

Dans cet environnement économique porteur, la croissance des marchés potentiels d'exportation pour la Belgique se stabiliserait, à moyen terme, autour de 6% par an, soit un niveau légèrement supérieur à la tendance.

Aucune projection n'est cependant à l'abri de certains aléas, positifs ou négatifs. Deux types de risques susceptibles de ralentir la croissance européenne sont le plus fréquemment cités: l'éventualité d'une sévère correction boursière aux Etats-Unis, d'une part, la possibilité d'enregistrer en Europe une inflation plus forte, d'autre part, au cas où les hausses salariales dépasseraient les gains de productivité.

*L'investissement
particulièrement
dynamique...*

La formation brute de capital fixe des entreprises jouerait également en Belgique un rôle déterminant dans l'expansion de la capacité productive de l'économie. Après avoir enregistré des fortes progressions en 1999 (7,8%) et 2000 (5,7%), son taux de croissance se stabiliserait à un niveau élevé (4%), profitant du dynamisme de la demande et d'une rentabilité en hausse. Par contre, le niveau des investissements publics resterait faible (1,6% du PIB), en comparaison avec la moyenne de la zone euro (2,5%). Une légère remontée du taux d'épargne limiterait la progression de la consommation privée (+2,1% par an en moyenne).

*...mais inférieur à
l'épargne nationale*

Les exportations croîtraient à un rythme élevé (5,5% à moyen terme), insuffisant cependant pour enrayer la tendance à perdre des parts de marché. L'exportation nette serait à nouveau en progression, apportant une contribution positive à la croissance et dépassant 5% du PIB à moyen terme (pour 4% du PIB en 1999), ce qui reflète un écart persistant entre l'épargne nationale et l'investissement. L'accumulation par la Belgique de créances sur le reste du monde se poursuivrait. La croissance de cet écart et, en conséquence, du solde extérieur résulte de l'accumulation de surplus budgétaires, dans un scénario où les marges ne seraient pas utilisées.

*Compétitivité salariale
préservée...*

Dans le cadre de la loi relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde de la compétitivité, les partenaires sociaux ont convenu d'une norme macroéconomique d'évolution des salaires selon laquelle le coût salarial nominal horaire en Belgique ne peut globalement croître plus rapidement que la moyenne pondérée des coûts salariaux en France, en Allemagne et aux Pays-Bas. Dans les hypothèses de la projection de référence, cette norme serait respectée à moyen terme, permettant de préserver les gains de compétitivité vis-à-vis de ces trois économies en 1999 et 2000 obtenus grâce aux réductions de cotisations patronales de sécurité sociale. L'hypothèse d'un dépassement de la norme, autorisé par l'accord professionnel dans des secteurs créateurs d'emploi ou déployant des efforts particuliers de formation, n'a pas été explorée.

Cependant, la projection de référence n'incorpore de modifications législatives que lorsque celles-ci sont fermement décidées et concrètes; elle ne tient donc pas compte des perspectives d'allègements supplémentaires à moyen terme de certains prélèvements obligatoires, que ce soit dans le cas belge ou dans le cas de nos trois principaux

partenaires commerciaux. Or, ceux-ci envisagent d'importantes réductions de prélèvements obligatoires à l'horizon 2002-2003 (de l'ordre de 2% du PIB en France et aux Pays-Bas, nettement moins en Allemagne) qui pourraient théoriquement menacer la stabilité de la compétitivité salariale de la Belgique. Toutefois, ces réductions ne concerneraient qu'en partie la formation du coût salarial et, d'après la déclaration gouvernementale, des opérations similaires sont envisagées en Belgique. Celle-ci devrait d'ailleurs disposer d'une marge de manoeuvre plus importante à cet égard, grâce à une amélioration de la capacité nette de financement de l'Etat plus rapide que chez nos trois partenaires.

*.dans un contexte de
ausses salariales modérées*

Le contexte de baisse du chômage devrait entraîner une certaine accélération de la croissance des salaires dans toute la zone euro. En l'absence d'impulsions significatives nouvelles à la baisse des prélèvements obligatoires sur le facteur travail, le taux de croissance du coût salarial nominal par tête devrait augmenter progressivement, tant en Belgique que chez nos trois principaux partenaires, dans le secteur marchand, jusqu'à plus de 3,5% à moyen terme (1,9% et 2,3% en 2000, pour la Belgique et nos trois principaux partenaires respectivement). L'accélération de la croissance du salaire brut réel par tête serait cependant limitée (en Belgique, +1,6% en 2000 et 1,9% en 2005).

*flation en hausse mais
aîtrisée*

Avec des gains de productivité qui, à moyen terme, frisent 2% par an, ces hausses de salaires restent compatibles avec une inflation inférieure à 2%. Les prix à la consommation privée passeraient de 1,5% en 2000 à 1,3% en 2001, grâce au tassement du prix de l'énergie, avant de remonter progressivement à 1,7% en fin de période.

'emploi progresse...

La création d'emplois dans les secteurs marchands, après avoir enregistré une forte poussée en 2000 (+1,5%, soit environ 47 000 emplois), resterait très soutenue (+1% par an, soit 33 000 emplois). Entre 2001 et 2005, l'industrie continuerait cependant à perdre de l'emploi (3000 emplois salariés par an en moyenne).

*.soutenu par la remontée
es taux d'activité*

La structure d'âge de la population évolue défavorablement pour l'offre de travail: en 6 ans, la vague du baby-boom accroît la classe d'âge 55-59 ans de 146 000 unités, tandis que les classes d'âge 30-34 ans et 35-39 ans perdent respectivement 72.000 et 61.000 unités¹. Cependant, la poursuite de la progression des taux féminins d'activité et la remontée des taux d'activité des plus de 50 ans, clairement amorcée depuis 1997, soutient la population active (au sens large², +129.000 personnes¹ en 2005 par rapport à 1999, avec +192 000 personnes de plus de 50 ans dont 124.000 femmes et 68.000 hommes). La progression du taux d'emploi global (+3%¹ en 6 ans) reflète imparfaitement la croissance forte du taux d'emploi dans les différentes classes d'âge, notamment parmi les plus de 50 ans.

*ecul du chômage et du
répension-nement*

Le taux de chômage au sens large passerait de 13,6% en 1999 à 11,2% en 2005, mais de 10,9% à 7,3% sans tenir compte des chômeurs complets indemnisés non-demandeurs d'emploi (chômeurs "âgés"). Le taux de prépensionnement retomberait de 7% (de la population 50-64 ans) en 1999 à 5,9% en 2005³. Le nombre de chômeurs complets indemnisés non-demandeurs d'emploi (chômeurs "âgés") progresserait de 57.000 unités, sous l'effet conjugué de la démographie et de la réforme des pensions,

1. Hormis l'effet de l'opération de régularisation des sans-papiers.
2. Y compris les chômeurs complets indemnisés non-demandeurs d'emploi (chômeurs âgés).
3. Hormis l'effet de l'opération de régularisation des sans-papiers.

tandis que le nombre de chômeurs complets demandeurs d'emploi se réduirait de 150.000 unités.

L'évolution prévue des salaires dépend en grande partie de l'adéquation de l'offre de travail à la demande. Or, les pénuries de travail qualifié se manifestent dans certains segments du marché de l'emploi (dans l'informatique, le génie, l'économie, l'enseignement, le paramédical). L'absence de relèvement significatif de l'inflation sous-jacente indique que, jusqu'à présent, ces pénuries restent d'ampleur limitée et/ou ne développent pas une possible inflation salariale. Il est possible, à cet égard, que la pression sur les prix exercée par l'accroissement et l'extension de la concurrence se répercute sur la formation des salaires.

Les tensions sur le marché de l'emploi pourraient rester limitées, compte tenu de l'accroissement des taux d'activité, ainsi que des politiques portant sur l'éducation, la formation et le recyclage, sur l'incitation au travail et sur l'encouragement de l'activité à l'âge de la préretraite.

L'intensité énergétique et en CO₂ du PIB confirmerait son recul (respectivement -1,5% et -2,2% en moyenne annuelle entre 2000 et 2005). La consommation finale énergétique progresserait de 1,2% par an en moyenne, pour une croissance économique de 2,7%. Les émissions de CO₂ continueraient néanmoins à croître (de 0,5% par an). L'objectif de réduction des émissions de la Belgique convenu dans le cadre du protocole de Kyoto serait ainsi hors d'atteinte à politique inchangée.

A politiques et législations inchangées, une capacité nette de financement de 0,2% du PIB apparaît en 2001, qui atteint 0,8% du PIB en 2002 et 2,4% en 2005. En effet, les charges d'intérêts se réduisent rapidement (de 7,1% du PIB en 1999 à 5,1% en 2005), ainsi que les dépenses primaires (de 39,3% du PIB à 37,2% durant la même période), alors que les recettes reviennent de 45,6% du PIB en 1999 à 44,9% en 2001 et à 44,7% en 2005. La capacité de financement structurelle, obtenue en éliminant la composante conjoncturelle du solde budgétaire¹, deviendrait positive en 2002 (0,6% du PIB), et augmenterait jusqu'à 2,2% en 2005.

Ce résultat est obtenu alors que les "perspectives économiques 2000-2005" tiennent compte d'une série de décisions récentes qui accroissent les dépenses publiques, à savoir certaines mesures prises dans le cadre du budget 2000 (relèvement de certaines pensions,...), l'opération de régularisation des sans-papiers et l'accord conclu au niveau fédéral avec le personnel paramédical. L'accélération manifeste de la croissance des dépenses de soins de santé est largement prise en compte, portant celle-ci à plus de 3,5% par an en volume. Pour le reste cependant, la projection de référence n'intègre aucune mesure qui ne soit fermement décidée: les salaires de la fonction publique ne progressent qu'en raison d'une dérive salariale et des effets de revalorisation décidées antérieurement, les revenus de remplacement ne sont pas relevés en fonction de l'évolution du bien-être, sauf, très partiellement, dans le régime des pensions des travailleurs salariés: dans ce cas, les dispositions légales prévoient, outre les mesures prises récemment, une adaptation du plafond salarial.

Le surcroît possible de dépenses qui pourrait être occasionné par des mesures dont les modalités et calendrier d'application restent à définir n'est pas pris en compte: il s'agit notamment de l'opération de fusion des différents corps de police et des dépenses liées au développement des certaines infrastructures de transport collectif (RER, TGV).

1. Celle-ci est évaluée sur base de la croissance tendancielle et de l'output gap, qui devient positif dès 2000.

Sur la période 2000-2005, la croissance annuelle moyenne des dépenses primaires atteindrait ainsi, dans ces hypothèses, 1,8% en termes réels.

Au niveau des recettes, la projection de référence incorpore l'ensemble des allègements de prélèvements obligatoires prévus dans le cadre du budget fédéral 2000, ainsi que la baisse de l'IPP décidée par la région flamande: il s'agit notamment des réductions de cotisations sociales, particulièrement importantes en 2000-2001, et de la réduction d'un point de pourcentage de la contribution complémentaire de crise au bénéfice des bas revenus.

Marges importantes

Dans un tel scénario, les marges budgétaires cumulées telles que définies par le Programme de stabilité de la Belgique 2000-2003 et par le Pacte de stabilité et de croissance atteindraient 0,8% du PIB en 2002 et 2,2% du PIB en 2005.

Bien entendu, la perspective présentée pour les finances publiques n'a qu'une valeur prédictive limitée, sauf dans l'éventualité d'une non-utilisation complète des marges qui viserait à accélérer la réduction de la dette publique, par exemple en vue de parer aux conséquences budgétaires du vieillissement démographique. Dans le cas inverse, à savoir si l'entièreté des marges venait à être utilisée soit à réduire les prélèvements obligatoires, soit à accroître les dépenses, les montants concernés, sans tenir compte des effets de retour, représenteraient entre 45 et 70 milliards par an à partir de 2002.

L'impulsion budgétaire qui résulterait d'une utilisation des marges pourrait accélérer la croissance économique, mais augmenter simultanément les risques d'inflation. Dans cette perspective, une réflexion sur l'affectation des marges et ses implications macroéconomiques pourrait utilement être réalisée.

BUREAU FÉDÉRAL DU PLAN, Perspectives économiques 2000-2005, *avril 2000*.

Principaux résultats (projection de référence)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Moyennes	
								1995	2000
								1999	2005
DEMANDE ET PRODUCTION (prix constants)^(*)									
- Dépenses de consommation finale privée ^a	2,0	2,1	2,5	2,0	2,0	1,9	2,0	1,9	2,1
- Dépenses de consommation finale des administrations publiques	2,1	0,9	1,2	1,2	1,4	1,4	1,7	1,4	1,3
- Formation brute de capital fixe	6,4	5,1	2,2	3,0	3,6	3,7	4,1	4,6	3,6
. Entreprises	7,8	5,7	3,9	3,9	3,9	4,0	3,9	5,2	4,2
. Administrations publiques	8,8	7,0	-8,8	-2,4	3,0	4,9	12,4	0,2	2,7
. Logements	0,2	2,0	0,2	1,3	2,2	2,0	1,6	2,3	1,5
- Variation de stocks ^b	-1,2	0,3	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	-0,1	0,1
- Dépenses intérieures totales	1,8	2,9	2,3	2,2	2,3	2,3	2,5	2,3	2,4
- Exportations de biens et services	2,9	6,7	5,9	5,4	5,5	5,5	5,5	4,2	5,7
- Total des utilisations finales	2,3	4,6	4,0	3,7	3,9	3,9	4,0	3,1	4,0
- Importations de biens et services	2,2	6,4	5,7	5,3	5,4	5,4	5,5	4,1	5,6
- Produit Intérieur Brut	2,3	3,2	2,6	2,4	2,6	2,5	2,6	2,4	2,7
PRIX ET COUTS^(*)									
- Dépenses de consommation finale privée	1,1	1,5	1,3	1,5	1,6	1,6	1,7	1,5	1,5
- Déflateur du PIB	1,0	1,2	1,7	1,6	1,6	1,7	1,6	1,4	1,6
- Taux d'intérêt à long terme (niveau), nominal	4,8	5,8	5,8	5,7	5,6	5,6	5,6	5,8	5,7
réel	3,6	4,3	4,5	4,2	4,0	4,0	3,9	4,4	4,2
- Taux d'intérêt à court terme (niveau), nominal	2,8	3,8	4,3	4,0	3,8	3,8	3,8	3,5	3,9
réel	1,6	2,3	3,0	2,5	2,2	2,2	2,1	2,1	2,4
L'EMPLOI									
- Emploi (en milliers)	3843,2	3895,6	3933,1	3966,9	3999,6	4031,4	4063,9	3768,5	3981,8
(variation en milliers)	44,0	52,4	37,4	33,7	32,8	31,8	32,5	31,1	36,8
(variation en pour cent)	1,2	1,4	1,0	0,9	0,8	0,8	0,8	0,8	0,9
- Chômage au sens large (en milliers)	614,4	583,9	575,3	564,4	552,0	539,7	521,1	634,8	556,0
(variation en milliers)	-22,1	-30,5	-8,6	-10,8	-12,5	-12,3	-18,6	-2,7	-15,6
- Taux de chômage, en % de la population active	13,6	12,9	12,6	12,3	12,0	11,7	11,2	14,2	12,1
- Chômage (chômeurs âgés exclus, en milliers)	475,1	435,5	416,5	397,5	374,4	350,9	324,6	524,2	383,2
- Taux de chômage (chômeurs âgés exclus) en % de la population active	10,9	9,9	9,5	9,0	8,4	7,9	7,3	12,1	8,7
LES FINANCES PUBLIQUES									
- Taux de prélèvement obligatoire ^(**)	45,4	45,1	44,8	44,7	44,7	44,6	44,7	44,9	44,8
- Capacité ou besoin de financement de l'ensemble des administrations publiques									
. milliards de francs	-63,9	-14,4	21,4	80,7	148,5	216,5	289,8	-190,7	123,8
. pour cent du PIB	-0,7	-0,1	0,2	0,8	1,3	1,9	2,4	-2,3	1,1
- Dette totale									
. milliards de francs	10943,5	10997,2	11005,2	10957,3	10854,8	10696,4	10487,5	10749,4	10833,1
. pour cent du PIB	116,4	112,1	107,5	102,9	97,8	92,4	86,9	123,5	99,9
DIVERS									
- Exportations nettes									
. milliards de francs	374,0	410,3	479,3	513,2	554,1	595,8	632,9	359,5	530,8
. pour cent du PIB	4,0	4,2	4,7	4,8	5,0	5,1	5,2	4,1	4,8
- Solde des opérations courantes avec le reste du monde									
. milliards de francs	381,5	419,7	494,9	533,5	578,4	624,1	663,8	379,0	552,4
. pour cent du PIB	4,1	4,3	4,8	5,0	5,2	5,4	5,5	4,4	5,0

a. ménages et isbl

b. contribution à la variation du PIB

(*) Taux de croissance en pour cent

(**) Ensemble des prélèvements fiscaux et parafiscaux rapporté au PIB

